

Présidentielle 2016

Quid du rôle du ministère de l'Intérieur ?

J.K.M

Libreville/Gabon

QUEL est le rôle du ministère de l'Intérieur (MI) dans le processus électoral ? Cette problématique était, hier, au centre de la rencontre entre le secrétaire général de ce département ministériel, Lambert-Noël Matha, et les observateurs nationaux et internationaux accrédités pour le scrutin du 27 août prochain. Une rencontre destinée à permettre aux uns et aux autres de se faire une idée exacte sur l'étendue des compétences réelles de ce ministère en matière électorale. De fait, a indiqué M. Matha,



Photo : Joe Manianga

Lambert-Noël Matha, lors de son propos.

le MI intervient dans la phase préélectorale en agissant principalement comme "maître-d'œuvre dans la confection de la liste électorale, à travers les

commissions d'enrôlement pendant une période de quarante-cinq jours". Lesquelles, à l'entendre, sont constituées des représentants de l'administration,

de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) et des partis politiques de la majorité et de l'opposition. Étant entendu que, a-t-il fait valoir, en année électorale, intervient une phase de révision exceptionnelle de la liste électorale d'une durée légale de cinq jours. Avant de la transmettre à la Cénap, selon les dispositions légales, 30 jours avant le début du scrutin. Une révision destinée à inscrire des compatriotes ayant atteint l'âge légal de la majorité, à élaguer les personnes décédées et à prendre en compte les changements de résidences de certains électeurs. "Cette année, la liste électorale a été transmise à la

Cénap 50 jours avant le début des opérations de vote", a-t-il précisé. Tout en signifiant que la gestion et l'administration des élections relèvent de la compétence exclusive de la Cénap et de l'ensemble de ses démembrements en tenant compte des acteurs politiques. En ce sens que, selon lui, leurs compositions ainsi que celle des bureaux de vote sont à parité constituées des représentants des partis politiques de la majorité et de l'opposition. Non sans avoir souligné que le ministère de l'Intérieur intervient après le dépouillement et la centralisation des résultats par les différentes commissions électorales, en les rendant publics selon les

Communication la Cénap

LE président de la commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) invite les membres de l'Assemblée plénière de ladite commission à prendre part à la réunion qui aura lieu le mardi 16 août 2016, à partir de 13 heures, à la salle habituelle de la ville n°55, de la cité de la Démocratie. La présence de tous est vivement souhaitée.

cas par le sous-préfet, le préfet, le gouverneur et le ministère. Ce qui "explique pourquoi les résultats ne sont pas proclamés le même jour au Gabon", a-t-il avancé.

Commission d'accès aux médias publics

Pas d'unanimité sur le calendrier de passage

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

HIER, au siège du Conseil national de la Communication (CNC), les membres de la Commission d'accès aux médias publics étaient en réunion avec les candidats à la Présidentielle du 27 août prochain. Ce tour de table avait pour objet l'adoption des textes, la signature du Code de bonne conduite et la présentation du calendrier de passage des candidats aux débats et émissions télévisés sur les chaînes du service public. Sur ce point, l'opposition a marqué son désaccord sur le calendrier qui a été livré par la commission dirigée par le président Jean-François Ndongou. En effet, ladite programmation indique que les émissions débiteront le 19 pour s'achever le 25 août, à raison de deux candidats par jour. Le temps d'antenne du premier étant consacré entre 19h-20h45 minutes,



Photo : SNN

Vue partielle des représentants des candidats réunis avec la commission d'accès aux médias.

le second devra s'exprimer quant à lui, entre 21h15- 23 heures. Dès lors, certains candidats ont dit percevoir des zones d'ombre dans le travail effectué par la commission. Pour Pierre-Claver Maganga Moussavou, l'une de ses principales interrogations a tourné autour de la

période creuse qui va du 13 (ouverture de la campagne) au 18 août (veille du début des émissions télévisées). Ceci, « sachant qu'il y a quatorze candidats. Pourquoi commencer le 19 ? Et pourquoi faire passer deux par jour ? Pourquoi chaque candidat n'a pas un jour ? Personnellement, je

suis venu protester ce calendrier qui infantilise les candidats », a-t-il ajouté. Un point de vue partagé par le représentant du candidat Guy Nzouba Ndama. En réponse, le CNC a indiqué que les festivités marquant la célébration de la fête nationale sont la priorité. D'où le décalage. Non

sans montrer sa volonté d'étudier et d'intégrer, si possible, les suggestions apportées par les candidats. Entre autres propositions, réaménagement du calendrier pour permettre à chacun d'avoir son jour de passage ; utilisation des sept autres jours (13 au 18 août) pour la présentation

des candidats aux populations à travers les médias, etc. Suite à ces divergences d'idées, la signature du Code de bonne conduite n'a pas eu lieu. La commission technique d'accès aux médias publics devra se concerter à nouveau pour tenter de faire l'unanimité.

Opposition

Léon-Paul Ngoulakia inquiet

SM

Libreville/Gabon

CANDIDAT à l'élection présidentielle du 27 août prochain, Léon-Paul Ngoulakia a donné un point-presse, hier, à sa permanence politique sise au quartier Akébé, dans le 4e arrondissement de Libreville. Il s'est interrogé sur les conditions d'organisation du prochain scrutin prési-

dentiel, tout en appelant, chaque compatriote gabonais, à la prise en main du destin de la Nation. L'ancien patron du Conseil national de Sécurité reste pessimiste quant à l'organisation d'une "élection libre et transparente" dans notre pays. C'est épris de ce sentiment qu'il a tenu à attirer l'attention des observateurs et partenaires internationaux. «Les conditions ne sont pas réunies pour la tenue d'une élection présidentielle chez nous», a-t-il lancé, avant de

suggérer la mise à plat des institutions intervenant dans le processus électoral. Non sans mettre la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) et la Cour constitutionnelle face à leurs responsabilités quant à l'avenir du pays.

Leon-Paul Ngoulakia, candidat des "Patriotes et Républicains".



Photo : Wilfried MBINAH

Communiqué du ministère de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur rappelle aux citoyens que la distribution des cartes d'électeurs se poursuit tous les jours de 8 heures à 17 heures 30 dans les centres ouverts à cet effet. Toutefois, en raison des fêtes de l'indépendance, la journée du mercredi 17 août est fériée pour tous, pendant que pour la journée du mardi 16 août, les équipes travailleront jusqu'à 13 heures. La distribution reprendra le 18 août 2016 et ce, jusqu'au 25 sans interruption.